
Volailles DUMAS

176 Impasse du Bois de Peyrot

24290 AUBAS

Version décembre 2025

**Annexe n°02 au CERFA n°14734-04 – Demande d'examen
au cas par cas**

Abattoir Volailles DUMAS sur la commune d'Aubas (24)

Sommaire

1. INTITULÉ DU SITE.....	1
2. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE	1
3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	1
4. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE	2
4.1. Nature du site.....	2
4.2. Objectifs du projet	2
4.3. Description sommaire du site	2
4.4. Procédures administratives d'autorisation.....	3
4.5. Dimensions et superficie globale du site	3
4.6. Localisation du site.....	4
5. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU SITE	7
6. CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU SITE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE	15
6.1. Incidence susceptible du site	15
6.2. Effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés.....	20
6.3. Effets de nature transfrontalière.....	20
6.4. Description des principaux résultats disponibles au titre d'autres législations applicables	20
6.5 Séquence de mesures Eviter, Réduire et Compenser	21
7. AUTO-EVALUATION.....	22
ANNEXES	23

Liste des figures et tableaux

Figure 1. Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/15 000ème.....	4
Figure 2. Extrait du cadastre.....	5
Figure 3. Localisation du site d'étude dans son environnement proche en vue aérienne.....	5
Figure 4. Zonage règlementaire du PLUi de la Vallée de l'Homme	6
Figure 5. Cartographie des ZNIEFF à proximité du site	7
Figure 6. Carte des zones humides avérées à proximité du site	9
Figure 7. Cartographie du PPRNi d'Aubas	10
Figure 8. Carte des Zones de Répartition des Eaux	11
Figure 9. Cartographie des sites NATURA 2000 à proximité du site	13
Figure 10. Carte des sites inscrits et classés.....	14
Figure 11. Périmètre d'obligation légale de débroussaillage lié au risque de feu de forêt...	17
Figure 12. Contexte hydrologique du site	19
Tableau 1 . Surfaces caractéristiques du site	3

1. INTITULÉ DU SITE

Le site concerné est un abattoir de poulets situé à Aubas (24). Son domaine d'activité est le commerce de gros de volailles et gibier. Il s'agit d'une entreprise familiale qui existe depuis plus de 70 ans. Le site est classé ICPE au titre de la rubrique 2210 « Abattage d'animaux » et soumis à autorisation. Il est également soumis à enregistrement au titre de la rubrique 2221 « Préparation de produits alimentaires d'origine animale ».

2. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Porteur du projet	Volailles DUMAS Périgord Noir
Adresse	176 Impasse du Bois du Peyrot, 24290 Aubas
N° SIRET	49131076900014

3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique **1a) « Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. »**.

Le site est également classé ICPE au titre des rubriques suivantes :

- **2210-1 : « Abattage d'animaux »** - La masse des animaux abattus, exprimée en carcasses, étant en activité de pointe, supérieure à 5 t/j » - site soumis à autorisation.
- **2221-1 : « – Préparation de produits alimentaires d'origine animale »** - La quantité de produits entrants étant supérieure à 4 t/j » - site soumis à enregistrement.

Ce rapport complète le CERFA n°14734-04 sur les éléments suivants :

- Caractéristiques du site
- Sensibilité environnementale de la zone
- Caractéristiques de l'impact du site sur l'environnement et la santé humaine.

4. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE

4.1. Nature du site

Le site est une entreprise familiale, existant depuis 1951, spécialisée dans l'abattage de volailles. Elle est située sur plusieurs parcelles dont la surface totale est de 9 117 m². Le site se trouve à l'Impasse du Bois de Peyrot, à Aubas (24).

4.2. Objectifs du projet

Sans objet.

4.3. Description sommaire du site

Le site est composé de la manière suivante :

- Un bâtiment permettant l'abattage des volailles
- Un bâtiment servant au stockage
- Un logement indépendant
- Une station d'épuration
- Un parking

L'activité du site est principalement l'abattage, la découpe et la commercialisation de poulets, pintades, et volailles festives (chapons, dindes, poulardes et pintades chaponnées). Pour compléter l'offre, il est commercialisé une gamme de produits de négoce (dinde, canard, lapin ...)

En 2024, le nombre moyen de volailles abattues par jour est de 5285.

4.4. Procédures administratives d'autorisation

Les procédures qui concernent le site d'étude sont :

- Dossier de régularisation ICPE
- Demande d'examen au cas par cas au titre de la rubrique cas par cas 1.b) « Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ».

4.5. Dimensions et superficie globale du site

Le tableau ci-dessous présente la surface cadastrale totale et l'emprise au sol du site.

Type de surface	Surface totale (en m²)
Parcelles cadastrales	9 117
Emprise au sol	9 000

Tableau 1 . Surfaces caractéristiques du site

4.6. Localisation du site

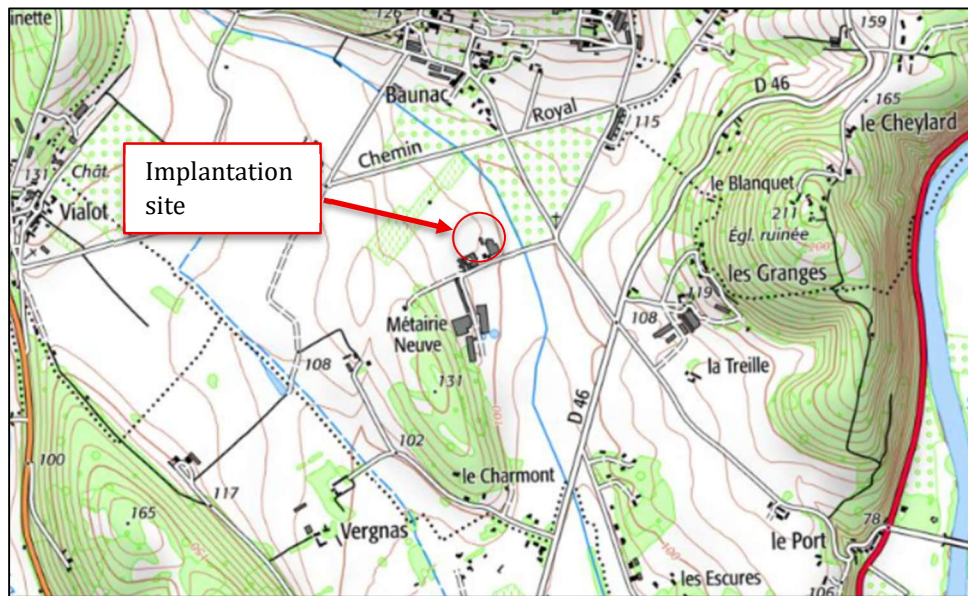


Figure 1. Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/15 000ème.

Le site est localisé sur la commune d'AUBAS (24), dans le département de la Dordogne en région Nouvelle-Aquitaine. La commune comptabilise 637 habitants en 2023 (source Insee) et fait partie de la communauté de communes de la Vallée de l'Homme.

Il se localise sur les parcelles suivantes :

Commune	n° de parcelle	Superficie (en m²)
AUBAS	ZB 109	3 266
	ZB 74	1 278
	ZB 82	2 358
	ZB 83	604
	ZB 18	1 080
	ZB 116	441
	ZB 118	76
	ZB 110	14

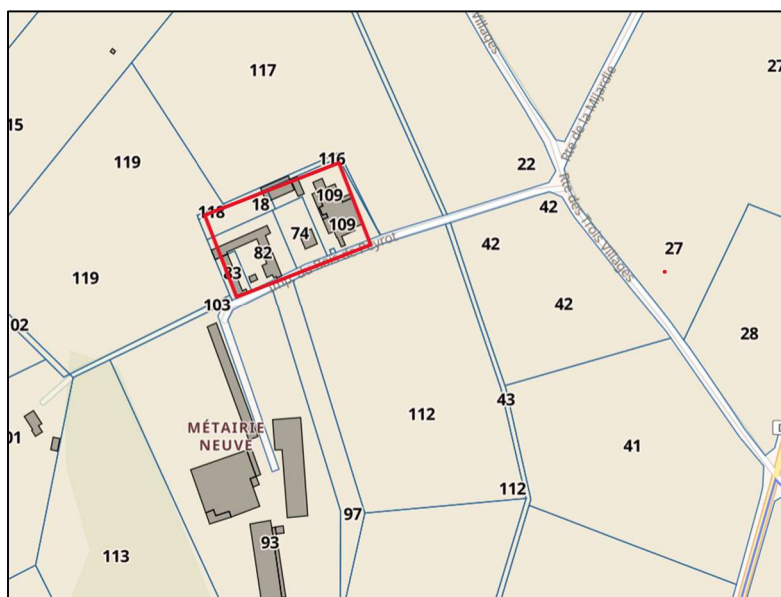


Figure 2. Extrait du cadastre.

L'environnement aux alentours du site est composé :

- Au Nord par des parcelles agricoles puis par des habitations ;
- Au Sud, par l'impasse du Bois de Peyrot puis par des parcelles agricoles et un élevage de bovins ;
- À l'Est, par des vergers puis par la route des Trois Villages ;
- À l'Ouest par des parcelles agricoles ;



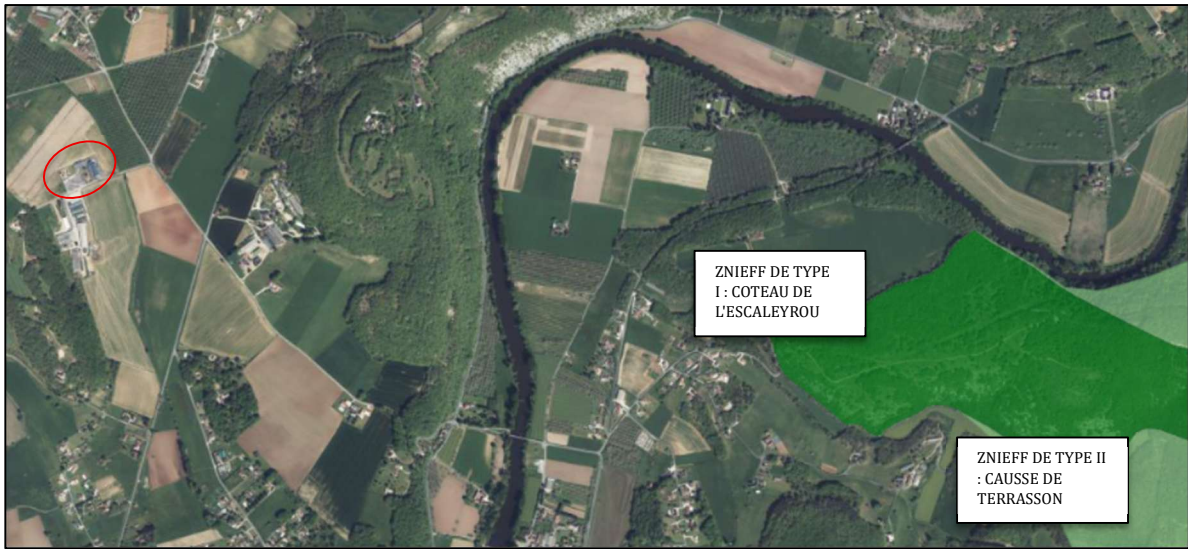
Figure 3. Localisation du site d'étude dans son environnement proche en vue aérienne.

Après consultation du PLUi de la Vallée de l'Homme, le site se situe en zone Nhy, soit zone à dominante naturelle avec constructibilité limitée pour de l'activité.



Figure 4. Zonage règlementaire du PLUi de la Vallée de l'Homme

5. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU SITE

SITE SITUÉ DANS	COMMENTAIRES
ZNIEFF	NON, une ZNIEFF de type I « COTEAU DE L'ESCALEYROU » (ID : 720008224) se trouve à 2,1 km à l'est du site ; Une ZNIEFF de type II « CAUSSE DE TERRASSON » (ID : 720008223) se trouve à 2.1 km à l'est du site. Le site n'impacte pas les ZNIEFF.  Figure 5. Cartographie des ZNIEFF à proximité du site

ZONE MONTAGNE	NON, la commune d'Aubas est classée en « zone défavorisée simple hors sèche ».
ARRETE PROTECTION BIOTOPE	NON
COMMUNE LITTORALE	NON
PARC NATUREL	NON
PLAN PREVENTION DES BRUITS	NON
SITE INSCRIT AU PATRIMOINE / MONUMENT HISTORIQUE / PATRIMOINE REMARQUABLE	OUI, le site se trouve dans le périmètre d'un Bien Inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO : La Vallée de la Vézère.
ZONE HUMIDE REFERENCEE	NON, la zone humide effective la plus proche se trouve à 1.5 km du site.



Figure 6. Carte des zones humides avérées à proximité du site

PPRN / PPRT (prescrit ou approuvé)

NON, pour info la commune d'Aubas est concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRni), approuvé le 25/07/2022.
Le site n'est pas concerné par le périmètre du PPRni.

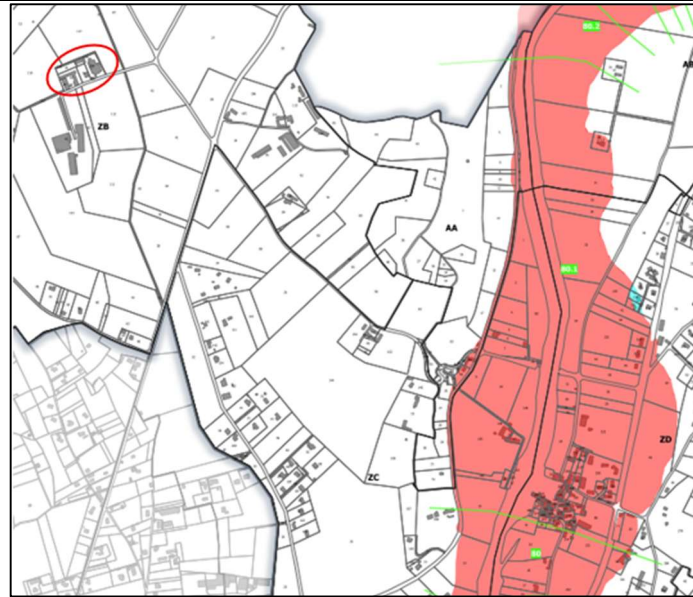


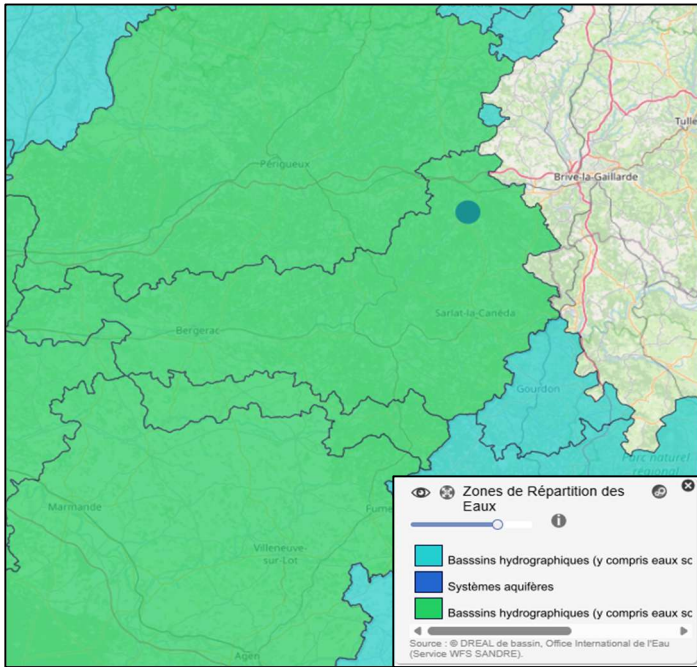
Figure 7. Cartographie du PPRNi d'Aubas

Retrait et gonflement des argiles

- Les parcelles du site se situent en zone d'exposition modéré au retrait-gonflement des argiles.

Risque sismique

- Les parcelles du site se situent en zone d'exposition faible au risque sismique.

SITE ET SOLS POLLUÉS	NON, pour info un site BASIAS se trouve à proximité du site.			
	Identifiant	Raison Sociale	Activités	Localisation
	AQI2400912	RAYNAL jean	Mandataire immobilier (dépôt de liquides inflammables)	310 m au sud-ouest.
ZONE DE REPARTITION DES EAUX	OUI, le département de la Dordogne se trouve dans une ZRE.			
				
	Figure 8. Carte des Zones de Répartition des Eaux			

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE DE CAPTAGE AEP /EAU MINERALES	NON , la commune d'Aubas dispose de 3 captages d'eau potable. Le site ne se trouve pas dans un périmètre de protection d'un captage AEP.
PROJET SITUÉ DANS OU À PROXIMITÉ	COMMENTAIRES
Natura 2000	OUI , un site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats se trouve à 1.2km à l'est du site : La Vézère (ID : FR7200668)



Figure 9. Cartographie des sites NATURA 2000 à proximité du site

Sites classés

NON, la commune d'Aubas se trouve dans un site inscrit : Vallée de la Vézère.

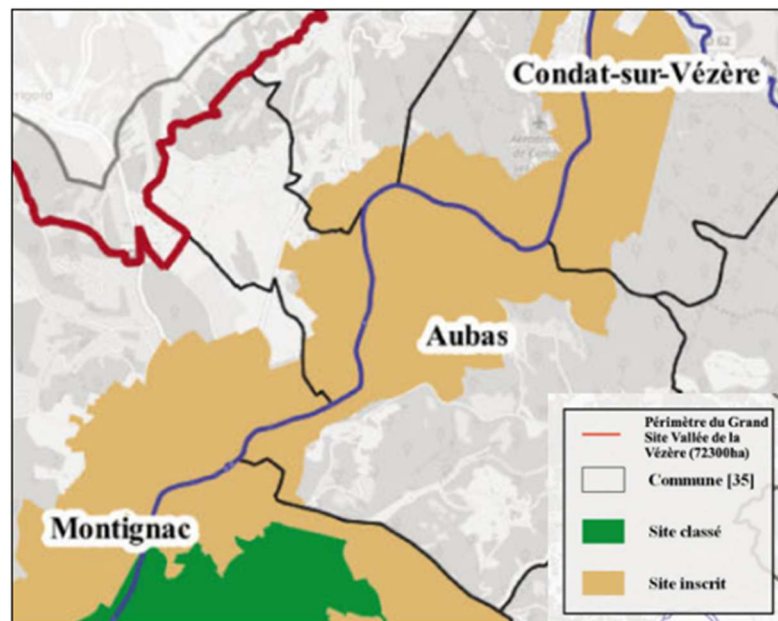


Figure 10. Carte des sites inscrits et classés

6. CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU SITE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

6.1. Incidence susceptible du site

INCIDENCES POTENTIELLES		COMMENTAIRES
RESSOURCES	Prélèvements d'eau	NON
	Drainage ou modifications des masses d'eau souterraines	NON
	Excédentaire en matériaux / déblais	NON – Aucuns travaux prévus car site existant.
	Déficitaire en matériaux / remblais	NON – Aucuns travaux prévus car site existant.
	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable, assainissement ?	OUI, le site est raccordé au réseau de la commune d'Aubas pour l'eau potable (cf annexe 05). Concernant l'assainissement, le site dispose également de sa propre STEP réhabilitée en 2023. Les rejets de la STEP sont contrôlés de façon trimestrielle par le Département. De plus, la STEP est suivie par la société O'PURE (maitrise d'œuvre) qui fait des bilans trimestriels et par la RDE 24 qui fait une visite sur site une fois par mois environ et qui transmet des directives à suivre pour le bon fonctionnement de la STEP.

MILIEU NATUREL	Impact sur la biodiversité	NON , le site ne se trouve pas au droit d'une ZNIEFF de type I ou II.
	Si dans Natura 2000, impact sur les habitats concernés	OUI , le site rejette ses effluents après traitement dans un cours d'eau (qui s'apparente à un fossé) situé à proximité immédiate du site. Ce cours d'eau se déverse à environ 2.5km du site au sud dans la rivière La Vézère classée en site Natura 2000. Des analyses sont effectuées de façon trimestrielle par le laboratoire départemental.
	Engendre-t-il une consommation d'espace naturel, agricole, forestier, ou maritimes	NON
RISQUES	Technologiques	NON , la commune d'Aubas n'est pas soumise à un PPRT. La commune d'Aubas est concernée par le passage d'une canalisation de transport de gaz naturel. Elle est également classée comme « à risque » pour l'aléa « rupture de barrage ». Le site n'est pas concerné par ces risques.
	Naturels	OUI , le site est concerné par le risque lié au retrait-gonflement des argiles (aléa modéré). Le site se trouve en zone de sismicité 1 (aléa faible). Pour info, la commune d'Aubas est soumise à un PPRi. Cependant, le site ne fait pas partie de son périmètre. Le site fait aussi partie du périmètre d'obligation de débroussaillage lié au risque de feu de forêt.

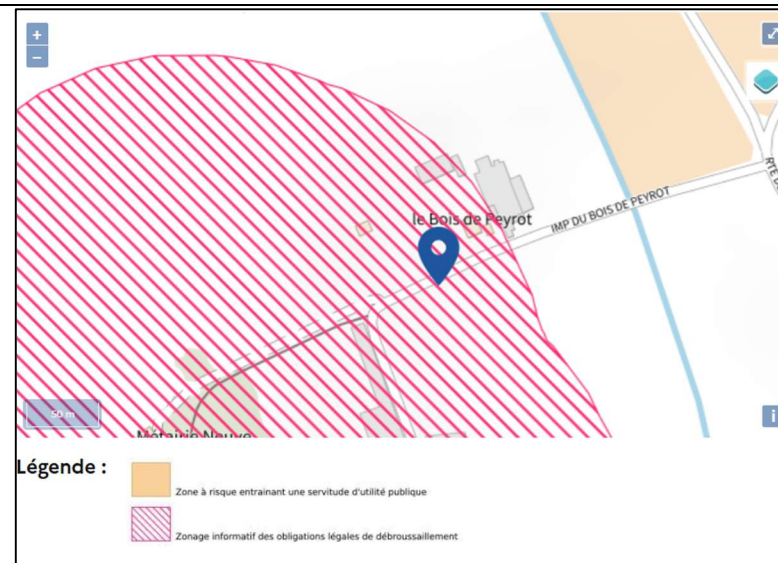


Figure 11. Périmètre d'obligation légale de débroussaillage lié au risque de feu de forêt

Sanitaires

OUI, le site est concerné par un risque lié à la grippe aviaire. Cependant, ce risque ne provient pas du site directement car aucun élevage de volailles est fait sur site. Le risque provient des camions qui viennent d'élevages extérieurs. En arrivant sur site, les pneus des camions sont donc systématiquement désinfectés en passant par le rotolue.

NUISANCES

Trafic

OUI, le trafic engendré par l'activité du site est lié aux véhicules du personnel, aux différentes livraisons ainsi qu'à la collecte des déchets.

- 3 poids lourds emmènent du vif le dimanche, le lundi, le mardi soir et le mercredi (veille des jours d'abattage)

		- 11 camions livrent deux fois par semaine - 4 transporteurs par jour en moyenne (dont la collecte des déchets)
	Sources de bruits et/ou subit nuisances sonores	NON
	Engendre ou/et subit odeurs	NON
	Engendre ou/et subit émissions lumineuses	NON
	Engendre ou/et subit vibrations	NON
EMISSIONS	Rejet dans l'air	NON
	Rejet liquides (si oui dans quel milieu)	OUI, le site engendre un rejet d'eaux pluviales. Ces eaux sont envoyées au cours d'eau (fossé) qui se trouve à proximité immédiate du site et qui se rejette dans La Vézère à plus de 2 km du site au sud.



Figure 12. Contexte hydrologique du site

Effluents

OUI, le site rejette des effluents (eaux usées) liés à des usages domestiques (sanitaire) et à des usages industriels (lavage des sols et des équipements). Le site dispose de sa propre STEP (boues activées) réhabilitée en 2023 afin de traiter correctement les effluents. Ces eaux usées une fois traitées sont envoyées dans le cours d'eau (fossé). Des analyses trimestrielles sont réalisées par le Département avant le rejet au milieu

		naturel (cf annexe 06). Les seuils à respecter pour les paramètres de DCO, DBO5, MES, NTK et Pt sont précisés dans l'article 2.1 de la convention d'attribution d'aide faite par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (cf annexe 07). Tous les paramètres sont conformes sauf le NTK pour certains trimestres (>10 mg/L). Ce paramètre est suivi par la RDE24 lors des visites mensuelles pour une optimisation de la STEP.
	Production de déchets non dangereux, inertes, dangereux	OUI , le site engendre la production de différents déchets : - Plumes : stockées sur site puis récupérées par un prestataire agréé. - Pattes, sang, viscères, cadavres : stockés sur site puis éliminés par les filières appropriées
PATRIMOINE/ CADRE DE VIE/ POPULATION	Atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager	NON , le site se trouve dans un site inscrit : La Vallée de la Vézère. Cependant, le site ne porte pas atteinte à ce patrimoine.
	Engendre modification activité humaine et usage des sols	NON
6.2. Effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés		NON
6.3. Effets de nature transfrontalière		NON
6.4. Description des principaux résultats disponibles au titre d'autres législations applicables		Sans objet

6.5 Séquence de mesures Eviter, Réduire et Compenser

Mesures de réduction (R) – En phase exploitation	
Gestion des eaux usées sur site	
Objectif	Limitier les incidences liées au rejet des eaux usées dans le milieu.
Description	Mise en place d'une STEP sur site
Suivi	Analyses trimestrielles des rejets d'eau après traitement
Gestion du risque sanitaire lié à la grippe aviaire	
Objectif	Limitier les risques de développement et de propagation de la maladie
Description	Rotoluve pour nettoyer les pneus des camions/Désinfection des caisses de vif des camions
Suivi	/

7. AUTO-EVALUATION

Le site Volailles DUMAS sur la commune d'Aubas fait l'objet d'un dossier ICPE qui a pour objectif de régulariser la situation administrative du site. En complément de ce dossier de régularisation, un état des lieux environnemental du site est souhaité afin de connaître les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure au cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 1a) « Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ».

Au vu des différents éléments de l'étude et de l'antériorité du site :

- Le projet est concerné par un risque naturel (risque sismique), mais en aléa modéré ;
- Le site ne se trouve pas dans une ZNIEFF de type I ou II ;
- Les effluents du site sont rejetés, après traitement, dans un cours d'eau. Le site dispose de sa propre STEP pour traiter ses effluents. La STEP est suivie par la société O'PURE et par la RDE24 ;
- Des analyses trimestrielles sont effectuées.
- Le site ne se trouve pas dans un périmètre de protection de captages ;
- Des mesures de réduction sont d'ores et déjà mises en place pour limiter au maximum les impacts du site sur l'environnement.

Au vu des éléments ci-dessus nous ne jugeons pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

ANNEXES

ANNEXE 01 : « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » ;

ANNEXE 03 : 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;

ANNEXE 04 : Photographies aériennes datées ;

ANNEXE 05 : Plan des réseaux.

ANNEXE 06 : Rapports d'analyse des effluents traités

ANNEXE 07 : Convention d'attribution d'aide

ANNEXE 08 : Bilan 24H société O'PURE au moment de la réhabilitation de la STEP en 2023